

DIRECTION RESSOURCES  
Service des Assemblées  
JL/CB.

**Conseil Municipal du 18 AVRIL 2012**

**Compte-rendu.**

**Conseillers Municipaux** : Effectif : ; Présents : ; Pouvoirs :

**L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE 18 AVRIL, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN L'HOTEL DE VILLE SOUS LA PRESIDENCE DE M. Eric LE DISSES, MAIRE, PAR SUITE DE CONVOCATION EN DATE DU 10 AVRIL 2012.**

**ETAIENT PRESENTS** : MMES, MM. LE DISSES Eric, Maire, MOY Geneviève, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, GUIOT Robert, SIMON Chantal, MATTEONI Guy, VINCIGUERRA Catherine, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, PRADEL Véronique, PUECHEGUT Emmanuelle, GIULIANO Vito, Adjoints, GIVAUDAN Julien, PONTOUS Guy, DENIS Jean François, ROS Marie Rose, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, JOUANDON Laurence, LEGAL Corinne, GOELZER Martine, POUET Paule, SUCCAMIELE Nathalie, PALMASI Sandrine, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, LOPEZ Xavier, GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, AZAM Christiane, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard, conseillers municipaux.

**ABSENT :**

**ONT DONNE POUVOIR :**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory PANAGOUDIS

Ouverture de la séance : 18H00

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne M. Grégory PANAGOUDIS en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, donne lecture des pouvoirs reçus.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 14 mars 2012 :

N°S DATE	OBJETS
N°61 15/03	J.R.A. ACCIDENT AUTOMOBILE DU 26 FEVRIER 2011 / REGLEMENT DES FRAIS DE GARDIENNAGE A LA SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCES DES COLLECTIVITES LOCALES
N°62 15/03	J.R.A. DEFENSE DE LA COMMUNE DE MARIGNANE DEVANT LE TRIBUNAL POUR ENFANTS D'AIX EN PROVENCE
N°63 15/03	J.R.A. DEFENSE DE LA COMMUNE DE MARIGNANE DEVANT LE TRIBUNAL DE

	GRANDE INSTANCE D'AIX EN PROVENCE / ABUS DE CONFIANCE / N° DU PARQUET : 11/503965 / N° INSTRUCTION : E11/00036
<b>N°64</b> 15/03	<b>ESPACE SAINT EXUPERY</b> CONCERT BAROK'N POP AVEC L'ORCHESTRE DE LA CITE DE LA MUSIQUE DE MARSEILLE LE 14 MARS 2012 A 20H30 THEATRE MOLIERE
<b>N°65</b> 15/03	<b>J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION A.D.D.A.P. 13
<b>N°66</b> 15/03	<b>J.R.A.</b> PROTECTION FONCTIONNELLE / ASSISTANCE ET REPRESENTATION DE POLICIERS MUNICIPAUX MM MATTERA ET DUL VICTIMES D'OUTRAGES ET MENACES
<b>N°67</b> 15/03	<b>SERVICE A LA POPULATION</b> PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES OBSEQUES DE PERSONNES DEPOURVUES DE RESSOURCES FINANCIERES.
<b>N°68</b> 15/03	<b>N.T.I.C.</b> SOCIETE R.D.I. / CONTRAT CRISTAL N° 344 SERVICE D'ASSISTANCE ET DE TIERCE MAINTENANCE
<b>N°69</b> 15/03	<b>J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION « BRANCHE TON MICRO »
<b>N°70</b> 27/03	<b>SERVICES TECHNIQUES / MARCHES PUBLICS</b> MISE EN CONFORMITE DU RESEAU D'EAU SANITAIRE DE LA PISCINE LA PAUSA
<b>N°71</b> 27/03	<b>CABINET DU MAIRE / SERVICE COMMUNICATION</b> CONVENTION DE MECENAT 2012. VILLE DE MARIGNANE / ASSOCIATION « MARYSE ! POUR LA VIE »
<b>N°72</b> 27/03	<b>ESPACE SAINT EXUPERY</b> CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « VEHICULES ANCIENS DE PROVENCE » POUR UNE EXPOSITION ET UN DEFILE DE VOITURES DANS LE CADRE DES FLORALIES LE 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2012 CENTRE VILLE
<b>N°73</b> 27/03	<b>ESPACE SAINT EXUPERY</b> CONTRAT DE PRESTATIONS AVEC L'ASSOCIATION LES BALLONNETTES POUR L'ANIMATION DE LA KERMESSE DE PAQUES LE 7 AVRIL 2012 .
<b>N°74</b> <b>29/03</b>	<b>SERVICES TECHNIQUES</b> CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ELEVATEUR DU FOYER DES ANCIENS LOU ROUSTIDOU
<b>N°75</b> 29/03	<b>SERVICE EMPLOI</b> ADHESION A LA MISSION LOCALE EST ETANG DE BERRE PAR LA COMMUNE DE MARIGNANE. ANNEE 2012
<b>N°76</b> 29/03	<b>J.R.A./BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION LOGIS DES JEUNES
<b>N°77</b> 29/03	<b>J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 14 JUIN 2011 POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AU MINISTERE DE LA DEFENSE POUR LE CENTRE D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DES FORCES ARMEES
<b>N°78</b> 29/03	<b>J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION ALPHA HORIZON
<b>N°79</b> 29/03	<b>ESPACE SAINT EXUPERY</b> CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INTERFLORA DES B.D.R. DANS LE CADRE DES FLORALIES LE 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2012
<b>N°80</b> 17/04	<b>SERVICES TECHNIQUES / MARCHES PUBLICS</b> RENOVATION DES LOCAUX ANNEXES DE LA PISCINE DU JAI
<b>N°81</b> 17/04	<b>J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU A LA MISSION LOCALE DE L'EST DE L'ETANG DE BERRE. AVENANT N°1

N°82 17/04	<b>J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MARSEILLE PROVENCE
N°83 17/04	<b>J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION LES PITCHOUNS
N°84 17/04	<b>SERVICE ENVIRONNEMENT</b> CONVENTION AVEC ASSISTANCE MARIGNANAISE AUX ANIMAUX (A.M.A.) POUR LA CAPTURE DES CHATS ERRANTS DE LA COMMUNE EN VUE DE LEUR STERILISATION
N°85 17/04	<b>J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE OUEST (P.L.I.E. M.P.M. OUEST )
N°86 17/04	<b>J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION ESPACE PEDAGOGIQUE ET FORMATION FRANCE
N°87 17/04	<b>J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION « LES ARTISANS DU CŒUR »

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 7 et 14 mars 2012 sont adoptés à l'unanimité (pour : ).

**Puis, il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.**

#### **LE CONSEIL,**

**DECIDE, à l'unanimité ( ), de constituer** une servitude de passage à l'euro symbolique au profit de la Société d'Electricité Réseau Distribution France, sur la propriété communale cadastrée section CD n°217, selon les tracés et les conditions figurant sur les conventions et leurs plans, **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte à établir en double minutes avec le notaire d'ERDF, **PRECISE** que la Société d'Electricité Réseau Distribution France prend en charge les frais notariés, **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

**DECIDE, à l'unanimité ( ), de signer** une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la SA SUD HABITAT (représentée par Monsieur Franck NICOL) pour la réalisation de travaux de rénovation dans les rez de chaussée des immeubles situés 67, 69 et 71 avenue Jean Jaurès, cadastrés section AN n° 433 - 434 et 435, **DIT que** le montant des travaux en vigueur avec honoraires divers inclus à acquitter par la Ville est de 90 597,89 euros HT. Ce montant sera augmenté de la TVA en vigueur le jour de la facturation. Le déblocage des fonds se fera en trois versements, comme suit :

- 25 000 euros : 1 mois après la notification de la convention.
- 25 000 euros : 2 mois après le 1er versement.

Le solde, intégrant la totalité des travaux et des honoraires, à réception du décompte général définitif approuvé qui sera transmis à la Ville par la SA SUD HABITAT. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

**DECIDE, à l'unanimité ( ), de créer** deux périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité conformément à la liste des zones identifiées , **d'instaurer** au sein de ces périmètres un droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux, les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à accueillir des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1000 m<sup>2</sup>. **AUTORISE** Monsieur le Maire à exercer ce droit de préemption conformément à l'article L2122-2221 du code général des collectivités territoriales et à signer tout document s'y rapportant.

**DECIDE, à l'unanimité ( )**, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.), **d'attribuer** des subventions aux projets associatifs 2012 validés par le comité de pilotage du 13 mars 2012, pour un montant de 62000 euros. **APPROUVE** l'engagement du budget de fonctionnement de l'équipe opérationnelle, à hauteur de 38 000 euros.

**DECIDE, à l'unanimité ( )**, **d'approuver** l'avenant n° 4 à la Convention de Partenariat Culturel du 17 Décembre 2008 établie entre la Ville de MARIGNANE et l'Ecole Régionale d'Art Dramatique (E.R.A.D.). **ALLOUE** une subvention d'aide à la création d'un montant de 15 200 €uros (quinze mille deux cents €uros) à l'E.R.A.D, pour la saison théâtrale 2012/2013, conformément à l'article 3 de l'avenant. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet Avenant.

**DECIDE, à l'unanimité ( )**, **d'adopter** le nouveau règlement intérieur du Conservatoire de Danse à rayonnement communal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce règlement.

**DECIDE, à l'unanimité ( )**, à la suite des élections présidentielles et législatives, **d'accorder** au personnel communal non admis au bénéfice d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections et précise que le montant de référence calcul sera celui de l' I.F.T.S. de 2<sup>ème</sup> catégorie assortie d'un coefficient de 8. **DIT** que la dépense est estimée à 83 417.92 €, pour les 4 tours.

**DECIDE, à l'unanimité ( )**, **de reconduire** les conditions d'octroi du complément de rémunération versé au personnel communal. **PRECISE** que les agents susceptibles de bénéficier de cette rémunération sont :

- Les agents titulaires,
- Les agents stagiaires,
- Les agents contractuels recrutés sur des emplois spécifiques pour une durée de 3 ans,
- Les agents contractuels recrutés sur un contrat à durée indéterminée,
- Les assistantes maternelles.

**SONT EXCLUS :**

- Les non titulaires effectuant un contrat à durée déterminée,
- Les vacataires,
- Les agents effectuant un Contrat Expérimental,
- Les agents effectuant un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.U.I.)
- Les apprentis
- Les adultes-relais

Une liste nominative des bénéficiaires sera établie chaque année sur une période de référence fixée du 1<sup>er</sup> septembre de l'exercice précédent au 31 août de l'exercice en cours, dans les conditions prévues en annexe,

**DIT** que le montant de la masse budgétaire globale pour l'année 2011 était de 654 556 euros, **PRECISE** qu'en 2011 il n'a pas été attribué d'augmentation aux salaires de la fonction publique et qu'il n'y a donc pas lieu de revaloriser la masse budgétaire globale, **DECIDE**, en conséquence, d'affecter un crédit global 654 556 euros.

**Clôture de séance :**

**Le Maire,  
Eric LE DISSES.**